

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2025\_092**

**Objet : Signature d'une convention de mise à disposition d'un véhicule à la commune d'Ebblinghem**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) soit

- Conclues sans effets financiers pour la CCFI
- Ayant pour effet la perception d'une recette
- Dont les engagements financiers pour la CCFI en son nom et en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 90 000 euros HT

Sont exclus les conventions de délégation de services publics et leurs avenants.

Vu l'arrêté 2023/580 en date du 10 mai 2023 relatif à la délégation de signature de Monsieur Franck DHELLIN, Directeur Général des Services ;

Considérant l'organisation de la ducasse d'Ebblinghem du 18 juillet 2025 au 20 juillet 2025 inclus ;

Considérant la demande de la commune concernant le prêt d'un véhicule frigorifique ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer une convention permettant la mise à disposition gracieuse à la commune d'Ebblinghem d'un véhicule frigorifique dans le cadre des différentes manifestations de la ducasse.

La convention prévoit les engagements réciproques des parties.

**Article 2 :** La commune d'Ebblinghem pourra bénéficier du véhicule frigorifique du vendredi 18 juillet 2025 à 12h30 jusqu'au dimanche 20 juillet 2025 à 20h30.

**Article 3** : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 19 juin 2025**

**Le Président,**



**Valentin BELLEVAL**

